

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 28 (2000)
Heft: 112

Rubrik: Pages jurassiennes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pages jurassiennes

*Fédération Romande
et Interregionale
des Patoisants*



Séance du Conseil, Lausanne 21 octobre 2000

Procès-verbal

Présents:

Mmes
et Piémont

: Rose-Claire Schüle, Vallée d'Aoste

Marguerite Filliez, Valais

Mrs

: Norbert Brahier, président, Jura
Célestin Monnot, vice-président,

Jura

Jean-Louis Chaubert, caissier,

Vaud

Françis Brodard, Fribourg

Joseph Comba, Fribourg

Eric Fluckiger, G.P.S.R.

François Lambelet, Vaud

Michel Freymond, Vaud

Jean Brodard, pr " l'Ami du Patois"
(accompagné de Mme),

Charly Seidler, secrétaire, Jura

Excusés :

Gisèle Pannatier, Valais

Pierre Guex, Vaud

du Piémont

Les représentants du Val d'Acste et

**Les représentants de la Prévôté,
Jura-Bernois**

1.)Après les souhaits de bienvenue, il est 10h30 quand le président.

Norbert Brahier ouvre la séance.

L'ordre du jour prévu dans la convocation est accepté et sera suivi.

2.)Procès verbal de la séance du 20 mai 2000.

Qui est accepté avec remerciements à son auteur.

Eric Fluckiger fait remarquer que le Glossaire romand, travail également avec de la correspondance postérieure au début du siècle, et non pas seulement avec celle provenant du début, comme mentionner dans le P.V.

3.)Fête Romande 18-19 août 2001. Compte-rendu du président.

Le secrétaire qui fonctionne également en tant que tel dans le CO de la manifestation énumère en grandes lignes, les points principaux prévus au programme de ces 2 jours de Fête.

A savoir : samedi après-midi, présentation de chevaux des Frches-Mont. commentée, dégustations des produits du terroir, etc... en soirée, souper, concert par un chœur d'enfants " l'Echo de Plain de Saigne " et danse avec l'orchestre " Les Aidjolats ".

Dimanche, messe en l'Eglise du lieu, cortège, apéritif, présentation du Quadrille des Frches-Mont., banquet officiel, nomination des mainteneurs, résultat du Concours littéraire, productions diverses et clôture.

Prix des cartes de Fête. 3 variantes sont proposées, à savoir :

Carte de fête samedi / dimanche avec hébergement

CHF 125.00

Incluant :

Spectacle équestre du samedi après-midi, repas du samedi soir avec $\frac{1}{4}$ de vin ou une eau minérale par personne, logement en **habitat collectif**, petit déjeuner le dimanche matin, spectacle "Quadrille franc-montagnard" le dimanche lors de l'apéritif, le repas de midi le dimanche avec $\frac{1}{4}$ de vin ou une eau minérale par personne, le livret de fête ainsi que l'insigne de fête, qui sert de laisser-passer pour toutes les animations.

Carte de fête samedi / dimanche sans hébergement

CHF 95.00

Incluant :

Les mêmes prestations que ci-dessus, à l'exception du logement et du petit déjeuner, cette carte est destinée aux personnes qui désirent loger en hôtel et auxquelles il sera demandé de payer l'hôtelier directement ainsi qu'aux personnes qui pourraient loger chez des connaissances ou des amis.

Carte de fête dimanche CHF 55.00

Incluant :

L'apéritif avec "Quadrille franc-montagnard", le repas du dimanche midi avec $\frac{1}{4}$ de vin ou une eau minérale par personne, le livret de fête et l'insigne de fête qui sert de laisser-passer pour toutes les animations.

Les organisateurs sont rendus attentifs et feront en sorte que la désignation des mainteneurs de même que la proclamation des résultats du Concours littéraire, soient programmées en fin de matinée ou tout au début d'après-midi, compte-tenu du trajet de retour pour certains participants.

Il sera en outre, recommandé aux récipiendaires et lauréats de se tenir le plus près possible de la scène, afin d'éviter les dérangements et perdre le moins de temps possible.

Dans le courant du mois de juillet 2001, il sera posé à l'entrée des localités sous le panneau officiel, un panneau avec la désignation du nom de la localité en patois.

Une liste de ces localités avec l'indication patoise sera adressée à Mr. Eric Fluckiger, qui s'est offert pour rédiger un formulaire sous forme de carte, accompagné d'un proverbe en patois, qui pourrait être joint au livret de Fête.

Presse . Une conférence de presse est prévue en début d'année. Les différents journaux romands seront par ce fait mis au courant.

Conseil Romand (séance avant la Fête.)

Habituellement le conseil se retrouve pour délibérer dans la région qui organise la manifestation. Pour le moment rien n'est prévu du côté du Jura allant dans ce sens. (A voir!...)

4.)Inscriptions provisoires.

Le secrétaire du CO demande aux présidents des Fédérations de lui adresser la liste des responsables, (amicales, groupes) jusqu'à fin novembre 2000, afin de leur faire parvenir un bulletin d'inscriptions provisoires.

Organisation oblige !...

Mainteneurs.

La distinction de mainteneur doit être décernée à des personnes particulièrement méritantes.

5 mainteneurs max. (ou moins) par Canton.

Ils seront proposés par leurs Fédérations respectives pour ratification par le Conseil romand à l'occasion de la séance de printemps. Un "Curriculum Vitae" avec photo du ou de la candidat(e) sera joint au dossier.

Concours littéraire :

Rappel : Le délai pour l'envoi des travaux en 5 exemplaires est fixé au 31 janvier 2001 dernier délai. Les ouvrages sont à envoyer à l'adresse du Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Avenue Dupeyrou 6, 2000 Neuchâtel, à l'intention de Mr. Eric Fluckiger, qui fera suivre aux présidents des Jurys régionaux.

Il est souhaité un travail de qualité !

La valeur des prix est de la compétence de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura (F.P.C.J.)

5.)Tour d'horizon des Fédérations.

Il est réjouissant de constater la riche activité déployée par les Fédérations pour le maintien, la promotion du patois et l'organisation de la Fête Romande.

Mme Schüle se plaît à nous communiquer que les enregistrements des émissions de Mr. Fernand-Louis Blanc de la radio romande, traitant des patois de toute la Suisse Romande, seront archivés sur bandes sonores, disquettes ou autres supports, par le centre Valaisan de "L'Image et du Son" à Martigny qui en sera dépositaire.

La réalisation fut possible grâce à certaines personnes soucieuses de notre héritage Culturel, dont Mmes R.-Cl. Schüle et M.-L. Goumaz à qui nous adressons nos très sincères remerciements.

Jean Brodard (alias Jean des Neiges) réd. de l'Ami du Patois, remercie et félicite les responsables pour l'activité réjouissante dont font preuve leurs fédérations, mais cela ne se remarque pas souvent dans "l'Ami du Patois" dommage !...

La matière manque.

Aussi, lance-t'il un appel aux responsables pour que lui soit adressé de quoi alimenter les rubriques de notre trimestriel.

6.) Divers.

La parole n'étant plus demandée, il est midi quand le président lève la séance et invite les présents au repas.

Le secrétaire : Charly Seidler

La prochaine séance du Conseil , est agendée au samedi 28 avril 2001, au Buffet de la Gare de Lausanne.

Séance de l'assemblée des Délégués, Lausanne 21 octobre 2000.

Procès-verbal

Présents : Les membres du Conseil et 3 délégués.

1.) Il est 14h quand le président N. Brahier, après les

souhaits de bienvenue, ouvre la séance.

L'ordre du jour est légèrement modifié pour des raisons pratiques, les comptes seront présentés avant le rapport présidentiel.

2.) Procès-verbal de la séance du 16 octobre 1999.

Ce P.V. est accepté avec remerciements à son auteur.

3.) Compte-rendu financier.

J.-L. Chaubert présente les comptes détaillés de l'exercice 1999 qui bouclent avec un capital de 8'387.35 au 31.12.1999

Rapport des vérificateurs.

Ce contrôle incombant à nos amis, Valaisans, Marguerite Filliez, après les vérifications d'usages, recommande l'approbation des comptes 1999 et de donner décharge au caissier.

C'est à l'unanimité que les comptes sont acceptés avec remerciements à notre caissier.

4.) Fête Romande 18 et 19 août 2001, compte rendu du président.

En fait, c'est le secrétaire, qui fonctionne également en tant que tel, au comité d'organisation de Fête, qui fournit les renseignements de ce qui est prévu, à savoir :

Animation : samedi présentation de chevaux Fr.-Mont., commentée, marché campagnard, souper, concert par le chœur d'enfants "l'Echo de Plain-de-Saigne", danse avec l'orchestre les "Aidjolats".

Dimanche : Messe en l'Eglise de Saignelégier, cortège, apéritif, présentation du "Quadrille des Fr. Mont." banquet officiel, nomination des mainteneurs, résultat du concours littéraire, productions diverses, chant d'ensemble par les choristes de la F-P.C.J. et clôture.

Prix des cartes de Fête.

55.--, 95.--, 125.--, dont le détail des prestations figure dans le formulaire remis aux participants ainsi que dans le présent "Ami du Patois".

Ces prix ont été calculés au plus juste, même si à première vue ils paraissent un peu élevés pour certains.

Compte-tenu de ce qui précède les formulaires pour des inscriptions provisoires y compris les prix d'hôtel seront envoyés par le secrétaire aux responsables de groupes ou Amicales, suite aux adresses qui lui seront fournies par les présidents (es) des Fédérations (convenu fin novembre).

Les adresses des présidents des jurys régionaux sont à adresser à Mr. Eric Fluckiger, du Glossaire Romand.

Mainteneurs : Ils seront proposés au Conseil Romand pour ratification à l'occasion de la séance du printemps 2001, par les Fédérations Cantonales sur propositions de leurs amicales.

Rappel: 5 mainteneurs max, par Fédération.

5.) Divers et tour d'horizon sur les Fédérations.

Concerne "L'Ami du Patois" une collaboration plus étroite, ainsi que des textes de bonne facture est souhaitée de la part des correspondants.

La parole n'étant plus demandée et l'heure avançant, il est 15h15 quand le président lève la séance.

Le secrétaire : Charly Seidler

